

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1390 fixant les soldes du personnel de la Milice à compter du 1er octobre 1964

n° 1390

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 octobre 1964

Numéro JO
n° 10 du 01/11/1964

Date du numéro
1 novembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

La composition et les taux des soldes du personnel de la Milice sont modifiés conformément au barème annexé au présent arrêté qui entrera en vigueur à compter du 1er octobre 1964.